



## SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'EYRE

*Siège : Communauté de Communes du Centre Mauges*

*Z.I. des Landes Fleuries - BP 30063 - 49602 ANDREZE*

### **Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 23 septembre 2010**

L'an deux mil dix, le vingt trois du mois de septembre à 20 H 30, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la CCCM, Salle du Cèdre, à Andrezé, sur la convocation qui leur a été adressée le treize septembre 2010 par Monsieur Jean-Claude MORINIERE, le Président, en application des articles L.5211-1 à L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (ou CGCT).

#### **Étaient présents :**

ANDREZE .....	MORINIERE Jean-Claude (T) - <b>Président</b> -	
BEAUPREAU.....	BERNARDET Philippe (T)	
CHAUDRON EN MAUGES.....	RAIMBAULT Olivier (T)	PAPIN Roger (S)
JALLAIS.....	GACHET Philippe (T)	CESBRON Suzanne (S)
LA BOISSIERE SUR EVRE.....	CHENE Julien (S)	
LA CHAPELLE DU GENET.....	PASQUIER Bruno (T)	
LA CHAPELLE ST FLORENT.....	LUSSON Etienne (S)	
LA JUBAUDIERE.....	MENARD Pascal (T)	
LA POITEVINIERE.....	CHOLET Christophe (T)	
LA RENAUDIERE.....	SUPIOT Jean-Luc (T)	
LE FIEF SAUVIN.....	AUDOIN Dominique (T)	SECHER Gérard (S)
LE MARILLAIS.....	GUILBAUD Gaylord (T)	
LE PIN EN MAUGES.....	DEVY Jean-Noël (T)	LUSSON Régis (S)
MONTREVAULT.....	RETHORE Jean-François (T)	
ST MACAIRE EN MAUGES.....	MORINIERE Philippe (T)	
ST PIERRE MONTLIMART.....	BRUNEAU Michel (T)	
CAC CHOLET (titulaires).....	CLOCHARD Luc, DELAHAYE Stéphane,	
CAC CHOLET (suppléants).....	TIGNON Jean-Robert	
CCRC CHEMILLE (titulaires).....	PITON Christophe	
CCRC CHEMILLE (suppléants).....	TIJOU Jean-Pascal	

Absents excusés : délégués de Beausse, Bégrolles en Mauges, Botz en Mauges, La Salle et Chapelle Aubry, Le Fuiet, St Florent Le Vieil, St Philbert en Mauges, St Rémy en Mauges, Villedieu la Blouère, Cholet, La Séguinière, Le May sur Evre, Nuillé, Vezins, St Georges des Gardes.

**Nombre de délégués titulaires en exercice : 35**

**Nombre de délégués présents : 25**

**Nombre de délégués ayant le pouvoir de vote : 21**

Monsieur CHOLET Christophe, délégué titulaire de La Poitevineière est nommé secrétaire de séance.

Le syndicat accueille Marie-Pierre Chanvry stagiaire, pour un mois. Elle prépare une licence professionnelle coordination interprofessionnelle des zones côtières. Elle travaillera sur la conception de la plaquette 2010, et la réalisation d'animations scolaires.

### **1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 8/07/10**

Après rappel de son contenu par le Président, le compte-rendu de la réunion du 8 juillet 2010 n'appelle ni observation, ni remarque, il est approuvé à l'unanimité.

### **2- Compte-rendu du projet de classement des cours d'eaux**

Le syndicat avait convié les délégués du comité syndical le 1er septembre dernier pour discuter du projet de classement des cours d'eaux et établir un courrier de réponse aux représentants de l'Etat. 22 délégués étaient présents. Le courrier a été envoyé à la DDT et à la DREAL avant le 15 septembre. Copie du courrier a été adressée par mail aux mairies et délégués présents.

### **3- Commission Communication :**

#### ***Plaquette 2010 :***

Les différents thèmes abordés dans la plaquette seront les suivants :

- Qu'est ce que le SMiBE ?, Editorial du président , Témoignages (Gérard Vincent : exploitant ; Emmanuelle Métayer : laboratoire départemental d'hydrologie et d'hygiène ; Jean-Yves Onillon : élu ; Les travaux réalisés et futurs ; Le SAGE c'est quoi ?, Qualité de l'eau : 2008 ; Gestion des vannages ; Panneaux aux abords des cours d'eaux, Espèces de poissons : Chabot..., Fonctionnement d'une frayère à brochets, Zones humides : leur importance; Plantations ; Rôle du SMiBE, du technicien ; Animations scolaires.

Plusieurs devis vont être demandés pour la mise en forme graphique et l'impression.

La distribution sera effectuée par la Poste, seul prestataire à couvrir toutes les boîtes aux lettres sur le secteur du bassin versant. Cependant, suite aux problèmes rencontrés en 2009 lors de la distribution, un courrier va être adressé aux agences postales du bassin versant dans l'objectif de les sensibiliser à une bonne distribution de la plaquette 2010. Le Vice-président Philippe Bernardet se propose de rencontrer préalablement les chefs de bureau.

La plaquette ne doit pas être considérée comme une pub, à l'identique des plaquettes de la région ou du conseil général. Des renseignements vont être pris auprès de ces derniers pour connaître les termes de leur contrat avec la Poste. Le coût prévisionnel de cette action est de 10 000€.

#### ***Projet d'animations scolaires :***

Suite aux retours des questionnaires envoyés aux écoles, 7 sur 78 sont intéressées par les animations proposées. Cela représente 14 classes. Les deux animations retenues sont : « Jouons au pays de l'eau » et « Le bilan santé de ma rivière ». Un courrier leur a été adressé pour remerciement/accusé réception. Les écoles restantes seront relancées par téléphone, pour recueillir leur perception et avis. Les communes ont été sollicitées par mail pour connaître les lieux extérieurs susceptibles de recevoir les enfants en sécurité et sur le plan pratique. Le budget prévisionnel de ce projet est d'environ 7000€.

#### ***Panneaux sur les ponts des différents cours d'eaux :***

Le Conseil Général 49 a commencé à poser les panneaux sur les routes départementales, 42 ponts sont concernés sur le territoire du bassin versant.

Le bilan des questionnaires envoyés aux communes peut être dressé avec 14 réponses favorables à ce projet. Cette enquête permettra d'appuyer les demandes de subventions possibles afin de poser ces panneaux sur d'autres ponts et routes non départementales.

#### ***Evolution du site internet:***

Le site internet change un peu de mise en forme. Un menu déroulant est placé sur les différentes rubriques. Il permettra de revenir en un seul clic au lieu de deux auparavant sur les rubriques premières.

La fréquentation du site reste stable environ 220 visiteurs, avec un temps moyen de 6 minutes.

Le site s'expatrie, il n'y a plus que 34% des visiteurs qui proviennent des Pays de Loire.  
Monsieur P. Ménard propose d'intégrer au site internet les lieux touristiques du bassin versant.

### ***Proposition signalétique des bureaux du SMiBE:***

Un devis pour des panneaux de signalisation a été demandé en groupement avec la CCCM, pour indiquer le syndicat. Deux panneaux seront posés à l'entrée route de la zone industrielle et une affichette alu à la porte d'entrée. Le coût du devis est de 286€ TTC. Pour faire connaître le syndicat depuis la RD752 à 4 voies, un panneau du logo pourrait être posé à côté de celui de la CCCM sur le bâtiment ; une demande sera faite auprès du directeur avant la demande d'un devis.

La signature des mails du personnel du syndicat indique l'adresse du site internet mais ne fait pas un lien direct, voir ce qui peut être fait.

### ***Proposition d'acquisition commune SMiBE/CPIE de l'exposition de JP Gislard:***

Lors des débats réalisés par Jean-Paul Gislard autour du film « Rêve de versant », 26 photos prises sur l'Evre, ses berges, et cours d'eaux ont été mises sous panneaux en verre. Un panneau photo est vendu 30€.

Le bureau a émis un avis défavorable à cette acquisition n'en voyant pas l'utilité pour le syndicat. Peut-être que le SAGE futur aura vocation à le faire.

Le syndicat a passé deux articles de presse, un dans le cahier des mauges mis en œuvre par le CPIE, et le second dans Champ d'Action plaquette Chambre d'Agriculture, suite à sollicitation du CRDAM.

## **4- Avenant au Contrat Restauration Entretien :**

Certaines actions (panneaux, animations scolaires, guide...) n'ont pas été intégrés dans le programme d'actions initial du Contrat Restauration Entretien, signé le 28 mai 2009. Le comité syndical doit demander la signature d'un avenant pour intégrer ces différents projets. Ci-dessous la liste sur lesquelles des subventions seront sollicitées auprès de chaque financeur :

- Mise en place de panneaux aux abords de l'Evre et ses affluents (action présentant un réel intérêt pour les communes du bassin).
- Conception et réalisations d'animations scolaires.
- Création d'un guide de bonnes pratiques en bordure de cours d'eau.

Le guide de bonnes pratiques sera distribué aux bénéficiaires des travaux du CRE, voir d'autres publics...

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, résultat du vote : 20 oui, 0 non et 1 abstention,

Décide de demander la mise en place d'un avenant au Contrat Restauration Entretien auprès de : l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Général du Maine et Loire ; et de solliciter une participation financière au taux le plus élevé possible auprès de : l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Pays de la Loire, le Département du Maine-et-Loire, et de la Fédération de Pêche du Maine-et-Loire pour les actions citées ci-dessus.

## **5- Commission travaux :**

Les travaux pour l'aménagement d'une frayère à brochets à Gevrise sur la commune de Botz en Mauges ont commencé. L'entreprise Thouzeau, du groupement Merceron Env réalise ces travaux.

100 peupliers sur l'Avresne à St Macaire en Mauges, ont été abattus par Bois et Bocage. Des plantations seront prévues cet hiver.

La pose de blocs sur la chaussée du Marillais a été réalisée pour permettre aux randonneurs un passage plus facile.

Alise Ateliers continue l'entretien de la ripisylve à la carrière de Guichonnet à St Philbert en Mauges.

La parcelle du syndicat au Marillais a également été entretenue.

Des travaux de ripisylve à venir sur le Pont Laurent sont prévus du bourg de la Chapelle Aubry jusqu'à la D752 (axe St Pierre Montlimart / St Florent Le Vieil), ils sont confiés à Alise Ateliers.

Une réunion d'information aux riverains s'est tenue à la Chapelle Aubry le 9 septembre dernier, mais n'a pas rassemblé un grand nombre de participants. Pour les prochaines, peut-être serait-il nécessaire de passer un article de presse (Ouest France et Courrier de l'Ouest) pour rappeler.

Deux pêches électriques viennent d'être réalisées sur l'Evre à la Jubaudière et Montrevault pour respectivement 10 et 19 espèces de poissons répertoriées.

Le 28 octobre prochain se déroulera une réunion avec les propriétaires et gestionnaires concernant la gestion des vannages à la mairie de St Pierre Montlimart.

## **6- Dossier de l'entreprise Merceron Environnement sur le lot 2 :**

Le syndicat a rencontré un expert forestier le 8 septembre 2010. Il a permis de conforter la position du syndicat sur l'interprétation du cahier des charges du marché du CRE. Ce dernier a remis un mémoire.

Le syndicat avait proposé en juillet dernier l'insertion d'un nouveau prix au bordereau de prix du lot 2, concernant la prise en compte de recépage de cépées dont le diamètre cumulé des brins est supérieur à 200cm et comprenant au minimum un arbre de 30 à 59 cm de diamètre, pour un montant de 150€ HT la cépée. Le bureau en date du 16 septembre 2010, a voté à l'unanimité l'acceptation de cet avenant n°2 au marché du lot 2 (décision n°2010-02).

Les différents courriers reçus de l'entreprise Merceron Env. font part de la proposition d'un nouveau prix concernant les cépées à très forte dimension. Mais elle propose plutôt de prendre en compte la surface terrière pour calculer la section cumulée des brins des cépées pour les assimiler aux sections des arbres de 60 à 79 et de + de 80. Le syndicat ne partage pas cette proposition. Au final, l'entreprise Merceron Env. se proposerait malgré tout de redémarrer cette tranche de travaux.

La tranche de travaux de 900m linéaire a donc été matérialisée par deux bons de commandes, un premier sur les bases du marché initial pour un total de 13615€ HT avec classement de ce linéaire en très dense et un second après signature de l'avenant pour un total de 900€HT pour 6 cépées. L'ensemble de cette tranche de travaux en cumulant les 2 bons de commandes pour les 900m s'élèvera au total à : 14515€HT. Les travaux débuteront le 4 octobre prochain.

## **7- Compte-rendu des décisions de bureau :**

### ***Décision n°2010-02:***

Le bureau a voté un avenant n°2 au lot 2 intégrant un nouveau prix au bordereau de prix concernant la prise en compte de recépage de cépées dont le diamètre cumulé des brins est supérieur à 200cm et comprenant au minimum un arbre de 30 à 59 cm de diamètre, pour un montant de 150€ HT la cépée.

### ***Décision n°2010-03:***

Le bureau a voté un avenant n°2 au lot 5 intégrant un nouveau prix, au bordereau de prix, concernant les travaux préparatoires aux plantations : entretien de la ripisylve pour un montant de 5€ HT le mètre linéaire de berge.

## **8- Modification budgétaire n°3 :**

Suite à l'accueil de stagiaires, le comité syndical a décidé d'attribuer des gratifications. Le budget primitif 2010 prévoyait les gratifications à l'article 6218 Autre personnel extérieur. Suite au conseil de la trésorerie, il est préférable d'imputer ces gratifications à l'article 6713 Charges exceptionnelles Secours et dots.

Dépenses		Recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant
Fonctionnement			
6218	- 2 000€		
6713	+ 2 000€		
Total	0	Total	0

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires ci-dessus.

## **9- Installation de la CLE du SAGE Evre Thau et St Denis :**

Le Préfet a signé l'arrêté de la CLE le 8 septembre 2010. Elle est composée de 35 membres formant 3 collèges différents. Le comité restreint de la CLE s'est réuni le vendredi 17 septembre 2010, afin de préparer la date d'installation de la CLE. Celle-ci sera installée par le Sous-préfet probablement le 10 novembre 2010.

## **10- Proposition de gratification aux stagiaires, remboursement kilométrique :**

### ***Stagiaire Bastien Bouchet :***

Le syndicat a accueilli en 2009, Bastien Bouchet de Vezins en première année BTS Gestion et Protection de la nature, au lycée de Briacé. Afin de réaliser sa thématique sur les ouvrages, ses différentes périodes de stage ont représenté 12 semaines au total. Il a travaillé sur le projet de la Jubaudière et celui de répertorier les ouvrages du Bassin versant de l'Evre. Il a obtenu son examen avec mention en juin 2010. Le président a qualifié son travail d'efficace, de sérieux et d'autonome.

Le président a proposé de gratifier le stage de Bastien Bouchet à hauteur de 400€, le Comité Syndical par délibération, a approuvé le versement d'une gratification de 400 € à Bastien Bouchet.

### ***Stagiaire Marie-Pierre Chanvry :***

Le syndicat accueille une stagiaire, Marie-Pierre Chanvry de Saumur. Elle est en licence professionnelle Coordination interprofessionnelle des zones côtières, à l'agro campus Ouest Fouesnant (29). Sa période de stage est de 12 semaines minimum pour valider la licence professionnelle. Marie-Pierre Chanvry a signé une première convention de stage pour 1 mois.

Selon le décret n°2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants, la durée de stage supérieure à deux mois consécutifs doit faire l'objet d'une gratification fixée à 12.5% du plafond horaire de la sécurité sociale soit 96.25€ par semaine.

Le président propose au comité de signer une deuxième convention de deux mois, la gratification totale du stage sera à hauteur de 1251.25€ pour 13 semaines. Ses différentes périodes de stage ont été découpées comme suit : Du 30 Août au 30 septembre 2010, Du 1 octobre au 19 novembre 2010.

Afin de recueillir les différents témoignages et informations nécessaires à l'établissement de la plaquette « Au fil de l'eau », ainsi qu'à la conception des animations scolaires, la stagiaire, Marie-Pierre Chanvry est autorisée à utiliser son véhicule personnel, une Citroën, puissance fiscale 4 CV, pour se rendre

sur le terrain pendant ses différentes périodes de stage. Le président propose de rembourser, ses déplacements avec son véhicule personnel et le cas échéant des déjeuners, (si elle est sur le terrain au moment du déjeuner) sur le barème en vigueur de la fonction publique, et sur présentation d'un état récapitulatif des kilomètres parcourus et des repas, à chaque fin de période de stage.

Le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité : le remboursement des frais de déplacements (couvrant indemnités kilométriques et repas) à la fin de chaque période de stage et le versement d'une gratification à Marie-Pierre Chanvry pour 96.25€ par semaine de stages effectués.

### ***Délibération gratification stagiaire de portée générale :***

Le Syndicat accueille régulièrement des stagiaires. Lorsque les stagiaires ont effectué un travail sérieux, le comité syndical leur attribue une gratification sur délibération. Pour améliorer l'organisation, le président propose au comité syndical de lui donner délégation pour attribuer une gratification au stagiaire. L'attribution du montant peut varier de 50 € à 80 € maximum pour chaque semaine de stage effectué et validé par le président.

Les tâches confiées aux stagiaires les amènent certaines fois à utiliser leur véhicule personnel. Le président propose d'autoriser les stagiaires à utiliser leur véhicule personnel, pour se rendre sur le terrain pour les besoins du syndicat pendant les différentes périodes de stage. Le président propose de rembourser aux stagiaires, leurs déplacements avec leur véhicule personnel et le cas échéant des déjeuners, aux tarifs en vigueur.

Le Comité Syndical, après en avoir discuté, a procédé au vote et décide à l'unanimité : d'autoriser les stagiaires à utiliser leur véhicule personnel pour se rendre sur le terrain dans le cadre de mission donnée par le syndicat, d'approuver le remboursement des frais de déplacements (couvrant indemnités kilométriques et repas), de donner délégation au président pour attribuer les gratifications correspondantes à l'évaluation des semaines effectuées, à la fin de chaque période de stage.

### **11 - Questions diverses :**

Une discussion au terme de l'ordre du jour a eu lieu sur la prise de compétence eau par les communautés de communes et les incidences éventuelles sur le syndicat, les délégués et les responsables.

Après échange sur le sujet, les membres présents (5 abstentions), décident d'adresser un courrier aux présidents des différentes communautés de communes du bassin pour faire part de leur point de vue sur les questions que cela pose.

### **Prochaines rencontres :**

Réunion de bureau : le jeudi 21 octobre 2010, le jeudi 2 décembre 2010 ;

Réunion du Comité Syndical : le jeudi 16 décembre 2010.

Toutes les questions portées à l'ordre du jour ayant été abordées, la séance est levée à 23h15.

Le Président,  
Jean-Claude MORINIERE